

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.143

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 septembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Groupement de commande – Assurance « Responsabilité Civile »
Aérodrome Royan-Médis

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan est membre de l'Union des Aéroports Français. L'union a pour mission d'assurer la représentation des intérêts des gestionnaires des aéroports français dans les domaines juridique, économique, financier, social, technique et tous autres auprès des pouvoirs publics, des instances constituées, de l'interprofession et des organisations représentatives des salariés.

Dans ce cadre, l'Union des Aéroports Français offre, à la Ville, la possibilité de participer à un groupement de commande. Ce groupement aura pour objectif de lancer un marché pour la conclusion d'un contrat, couvrant la Responsabilité Civile de l'Aéroport Royan-Méditerranée.

Cette opération permettra à la Ville de Royan de profiter de l'expertise, en matière d'assurance, de l'Union des Aéroports et de réaliser des économies d'échelles sur le coût de la police d'assurance.

Selon cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres de la Ville élira un membre à voix délibérative, en son sein, afin qu'il soit le représentant de la commune auprès de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pilotée par l'Union des Aéroports Français.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention dressé par l'Union des Aéroports Français,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT